

## CRITÈRES DE FINANCEMENT 2022

### **IDCC 3127**

#### **Entreprises privées de services à la personne**

Les barèmes et priorités de financement sont validés par votre branche professionnelle dans le cadre de la section paritaire professionnelle.

**Découvrez les critères de financement par dispositifs applicables en 2022 :**

- **Plan de développement des compétences – entreprises de moins de 50 salariés**
- **Développement des compétences – entreprises de 50 salariés et plus**
- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**
- **Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
- **Tutorat et maître d'apprentissage**
- **Préparation opérationnelle à l'emploi**
- **Spécificités de branche**
- **Thématiques des actions collectives prioritaires**
- **Barèmes de remboursement**

**Important : ces critères peuvent évoluer en cours d'année.**

Date de mise à jour : 1<sup>er</sup> janvier 2022

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

### Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds

#### Actions individuelles PDC-50 salariés

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT)	Frais annexes	Frais de salaires (barème HT)
Toute Action (non éligible au PNAEE)	20 € / h	Non	Non
Action éligible au PNAEE (Plan National Ambition Enfance Egalité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait de <b>140 €</b> pour une journée de 7 h</li> <li>Forfait de <b>280 €</b> pour deux journées de 7 h</li> </ul>		
Permis B	50 % du coût réel dans la limite de <b>1 000 € / stagiaire</b>		
Bilan de compétences	85 € / h		
VAE	85 € / h		

#### Actions individuelles enveloppe conventionnelle

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT)	Frais annexes	Frais de salaires (barème HT)
DISAP Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne	35 € / h (203 h max)	Non	Non
Bachelor Responsable Opérationnel (Responsable de secteur)	35 € / h (280 h max)	Non	Non
MSAIS Mastère spécialisé management des structures et activités innovantes de Santé	40 € / h (399 h max)	Non	Non

#### À noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles :
  - 1 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés (ETP)
  - 5 000 € pour les entreprises de 11 à 19 salariés (ETP)
  - 10 000 € pour les entreprises de 20 à 49 salariés (ETP)
- Pas de prise en charge de la formation interne

## Actions collectives PDC-50 salariés

[www.acces-formation.com](http://www.acces-formation.com)

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT)	Frais annexes (barème HT)	Frais de salaire (barème HT)
<b>Actions prioritaires</b> Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et garde d'enfants</li> <li>• Service aux personnes dépendantes</li> <li>• Entretien du cadre de vie</li> <li>• Prévention des risques professionnels</li> <li>• Numérique</li> <li>• Encadrement</li> </ul>	Participation de <b>50 €</b> /action/stagiaire	Non	<b>12 € / h</b>
<b>Actions pour les professionnels de la Petite enfance dans le cadre du PNAEE (Plan National Ambition Enfance Egalité)</b>	Prise en charge de l'Opco EP, sans participation de l'entreprise	Non	Non
<b>Actions transverses</b>	Conditions sur <a href="http://www.acces-formation.com">www.acces-formation.com</a>		

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Prise en charge au titre des contributions conventionnelles de la branche.

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe (FNE formation, conseil régional, ...) pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller de proximité.

[Consulter la page « Cofinancements »](#)

### Financement

Dans la limite des fonds disponibles

#### Actions individuelles

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT)	Frais annexes (barème HT)	Frais de salaires (barème HT)
Toute Action (non éligible au PNAEE)	20 € / h	Non	Non
Action éligible au PNAEE (Plan National Ambition Enfance Egalité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait de 140 € pour une journée de 7 h</li> <li>Forfait de 280 € pour deux journées de 7 h</li> </ul>		
Permis B	50 % du coût réel dans la limite de 1 000 € / stagiaire		
Bilan de compétences	85 € / h		
VAE	85 € / h		

#### Actions individuelles hors plafond

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT)	Frais annexes	Frais de salaires (barème HT)
DISAP Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne	35 € / h (203 h max)	Non	Non
Bachelor Responsable Opérationnel (Responsable de secteur)	35 € / h (280 h max)	Non	Non
MSAIS Mastère spécialisé management des structures et activités innovantes de Santé	40 € / h (399 h max)	Non	Non

## Actions collectives

[www.acces-formation.com](http://www.acces-formation.com)

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT )	Frais annexes (barème HT)	Frais de salaires (barème HT)
<b>Actions prioritaires</b> Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et garde d'enfants</li> <li>• Service aux personnes dépendantes</li> <li>• Entretien du cadre de vie</li> <li>• Prévention des risques professionnels</li> <li>• Numérique</li> <li>• Encadrement</li> </ul>	Participation de <b>50 € /</b> action/stagiaire	Non	<b>12 € / h</b>
<b>Actions pour les professionnels de la Petite enfance dans le cadre du PNAEE</b> ( <i>Plan National Ambition Enfance Egalité</i> )	Prise en charge de l'Opco EP, sans participation de l'entreprise	Non	Non
<b>Actions transverses</b>	Conditions sur <a href="http://www.acces-formation.com">www.acces-formation.com</a>		

### À noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles :
  - 16 000 € pour les entreprises de 50 à 399 salariés (ETP)
  - 40 000 € pour les entreprises de 400 à 999 salariés (ETP)
  - 85 000 € pour les entreprises de 1 000 salariés et plus.
  
- Prise en charge hors plafond annuel :
  - Actions collectives. Pour les entreprises de 300 salariés ETP et plus, les inscriptions sont limitées à 3 stagiaires par SIRET
  - DISAP, MSAIS et Bachelor Responsable Opérationnel
  
- Pas de prise en charge de la formation interne

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

**Consulter le niveau de prise en charge** sur le site de France compétences :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

**Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés** : majoration à hauteur de 50 % de la prise en charge fixée par la branche, dans la limite d'un plafond de 4 000 euros.

### Frais annexes

- Restauration : 3 € / repas
- Hébergement : 6 € / nuit
- 1<sup>er</sup> équipement : dans la limite de 500 € et sur justificatif fourni par le CFA

### Forfait mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP. Barèmes à venir.

### En savoir plus sur le contrat d'apprentissage

# CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

## Financement du contrat

Priorités de la branche - Coût pédagogique (forfait en € HT) : 15 € / h

		Thème ou intitulé diplôme	Nb d'heures maximum accordées par la branche	Code RNCP			
<b>Certifications Intervenants à domicile</b> (Liste exhaustive)	NIVEAU 3 (anciennement Niveau V)	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE)</li> </ul>	<b>600 h sur 1 an</b> <b>ou 900 h sur 2 ans</b>	28048			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)</li> <li>Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (AES)</li> <li>Mention complémentaire Aide à domicile (MCAD)</li> <li>Titre Assistant Maternel / Garde d'enfants</li> <li>Titre Employé familial</li> <li>Titre Assistant de vie dépendance</li> <li>Agent d'Accompagnement auprès des Personnes Agées et Personnes Dépendantes (AAPAPD)</li> <li>CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (CAP ATMFC)</li> <li>Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite</li> <li>Titre Professionnel Agent d'Entretien du Bâtiment (AEB)</li> <li>Assistant de vie dépendance et handicap</li> <li>Intervenant d'hygiène de vie à domicile (IHVAD)</li> <li>Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)</li> <li>CAPA Jardinier Paysagiste</li> <li>Titre professionnel Ouvrier du paysage</li> </ul>	<b>450 h</b> - <b>550 h</b> <b>550 h</b> <b>550 h</b> <b>550 h</b> <b>550 h</b> <b>550 h</b> <b>315 h</b> <b>427 h</b> - - - - - - -	4821 25467 718 17914 17799 17800 26749 2817 17163 316 27513 31929 4495 24928 399			
		NIVEAU 4 (anciennement Niveau IV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>BAC PRO Services aux personnes et aux territoires</li> <li>Diplôme d'Etat de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)</li> <li>Accueillant éducatif</li> <li>Titre professionnel secrétaire et assistant</li> <li>Conseiller services en électrodomestique et multimédia</li> <li>Titre professionnel Chargé d'accueil touristique et de loisirs</li> <li>Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture (DE AP)</li> </ul>	- <b>1 000 h</b> <b>950 h</b> <b>210 h</b> - - -	13905 4503 32152 193 26755 31047 35832		
			NIVEAU 5 (anciennement Niveau III)	<ul style="list-style-type: none"> <li>BTS Services et prestations en secteur sanitaire et social (BTS SP3S)</li> <li>Entrepreneur de la Petite Entreprise (EPE)</li> <li>BTS Négociation et relation client</li> </ul>	- - -	5297 6930 474	
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de secteurs dans les SAP</li> </ul>	<b>450 h</b>	25754	
				NIVEAU 6 (anciennement Niveau II)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne-Dirigeant de l'Intervention Sociale et Services à la Personne (DISAP)</li> <li>Certifications enregistrées au RNCP attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction :</li> <li>Notamment : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou Licence professionnelle Management des établissements d'accueil du Jeune enfant ou Responsable en gestion et développement d'entreprise</li> <li>Diplôme d'Etat Educateur Jeunes enfants</li> <li>Diplôme d'Etat Infirmiers (DE I)</li> <li>Licence professionnelle Service à la personne Parcours Ingénierie des services d'aides à domicile</li> <li>Puéricultrices (spécialité de l'IDE)</li> </ul>	<b>602 h</b> - - - - - -	30382  2514 24411 23671 4501 8940 29746
			NIVEAU 7 (anciennement Niveau I)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mastère spécialisé Management des structures et Activité Innovantes de Santé (MSAIS) – KBS</li> <li>Certifications transverses (RH, Finance, Informatique...) inscrites au RNCP</li> </ul>	<b>378 Heures</b> -	18035

## **Durée du contrat**

La durée : **entre 6 et 12 mois**, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires\*.

### **Décision de votre branche professionnelle**

Jusqu'à 24 mois lorsque l'obtention de la qualification visée l'exige (potentiellement, selon la convention collective, titres ou diplômes enregistrés au RNCP, CQP, qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective).

## **Durée de la formation**

La durée : **entre 15 % et 25 % de la durée du contrat**, sans être inférieure à 150 heures.

### **Décision de votre branche professionnelle**

Jusqu'à 40 % de la durée totale du contrat pour :

- Les jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas de qualification professionnelle reconnue ;
- Les jeunes non titulaires de diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel, de CQP ou d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective ;
- Les jeunes de moins de 26 ans titulaires de diplômes de l'enseignement général ;
- Les personnes en situation d'illettrisme ;
- Les personnes n'ayant pas achevé un second cycle de l'enseignement secondaire (lycée) ;
- Les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans ;
- Les personnes visant une qualification dont l'objet est la préparation à la fonction de chef d'entreprise (dirigeant, adjoint de dirigeant...) dans le cadre d'une reprise ou création d'entreprise.



## RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO-A)

La mise en œuvre d'une Pro-A par votre entreprise est possible pour la préparation à l'obtention des certifications professionnelles inscrites dans votre accord de branche ([l'accord étendu du 10 juillet 2020](#)) ainsi que du certificat CLÉA ou CLÉA numérique (socle de connaissances et de compétences).

### Financement

- Les coûts pédagogiques, salaires et frais annexes sont pris en charge dans la limite de 9,15 € / h et du plafond de 3 000 € sur l'enveloppe ProA
- Le reliquat, des coûts pédagogiques uniquement, est pris en charge sur l'enveloppe conventionnelle dans la limite de 9,15 € / h et du plafond de 50 % du coût pédagogique (hors plafond entreprise).
- Le reliquat des salaires est pris en charge dans la limite de 2 000 € sur une partie de l'enveloppe conventionnelle de la branche (hors plafond entreprise).

### Formations éligibles

#### Niveau 3

Assistant de vie dépendance et handicap

CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)

CP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (ATMFC)

Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite

Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social (AES)

Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)

Intervenant d'hygiène de vie à domicile (IHVAD)

Mention complémentaire Aide à domicile (MCAD)

Titre Assistant de vie dépendance

Titre Assistant Maternel/ Garde d'enfants

Titre Employé familial

Titre professionnel Agent d'Entretien du Bâtiment (AEB)

Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)

#### Niveau 4

Accueillant éducatif

BAC PRO Services aux personnes et aux territoires

Conseiller services en électrodomestique et multimédia

Diplôme d'État de Technicien d'intervention Sociale et Familiale (DETISF)

#### Niveau 5

BTS Négociation et relation client

BTS Services et prestations en secteur sanitaire et social (SP3S)

---

Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE)

---

Responsable de secteurs dans les SAP

### Niveau 6

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS )

---

Diplôme d'Etat Éducateur Jeunes enfants

---

Infirmiers diplômé d'État

---

Licence professionnelle Management des établissements d'accueil du Jeune enfant

---

Licence professionnelle Service à la personne Parcours Ingénierie des services d'aides à domicile

---

Responsable d'organismes d'intervention sociale et services à la personne (DISAP)

### Niveau 7

Mastère spécialisé Directeur de structures d'action sociale et de santé

---

## TUTORAT ET MAITRE D'APPRENTISSAGE

### Financement

	Durée de prise en charge	Taux de prise en charge
Formation tuteur	40 heures maximum	15 € HT de l'heure
Formation maître d'apprentissage	40 heures maximum	15 € HT de l'heure

## PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

### POE individuelle

[Consulter l'espace dédié à ce dispositif](#)

### POE collective

#### Financement

Uniquement pour les entreprises de moins de 50 salariés

- Prise en charge des coûts pédagogique (via un financement 100% PIC/PRIC).
- Prise en charge uniquement pour les formations dispensées par un organisme de formation externe à l'entreprise.

#### Priorités de la branche

Prise en charge uniquement pour des formations intégrant à **minima un bloc de compétences RNCP et/ou une certification enregistrée au Répertoire spécifique.**

[Consulter l'espace dédié à ce dispositif](#)

## SPÉCIFICITÉ DE BRANCHE

### Plan National Ambition Enfance Egalité

Avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre du Plan National Ambition Enfance Egalité, Opco EP finance un plan formation autour de 7 thématiques pour les professionnels de la Petite enfance adhérents à la branche des ESAP :

- Le langage ;
- Les arts et la culture ;
- L'alimentation et la relation avec la nature ;
- L'accueil occasionnel ;
- La prévention des stéréotypes ;
- L'accueil des parents ;
- Le numérique.

**Durée des formations financées** : 7 h ou 14 h.

**Prise en charge des coûts pédagogiques** :

- Forfait de 140 € pour une journée de 7 h
- 280 € pour deux journées de 7 h.
- Pas de prise en charge des rémunérations et frais annexes.

**Dates de réalisation des actions** : du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2022

**Modalités pédagogiques** : Toutes sauf formation Interne.

**Éligibilité des actions** :

- Chaque action doit concerner un des 7 thèmes listés ci-dessus (pas d'action transverse ou dédiée à l'hygiène et la sécurité).
- Les bénéficiaires doivent être des professionnels de la petite enfance (0 - 3 ans).

L'éligibilité du projet peut être confirmé par un conseiller formation Opco EP.

## THÉMATIQUES D' ACTIONS COLLECTIVES PRIORITAIRES

Thèmes	Intitulés de formation
<b>Accueil et garde d'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder un enfant de plus de 3 ans</li> <li>• Accompagnement des Auxiliaires de puériculture</li> <li>• Accompagnement des Éducateurs de jeunes enfants</li> <li>• Accueil d'un enfant handicapé dans un établissement de garde collective d'enfants</li> <li>• Analyse des pratiques</li> <li>• Animer des activités adaptées à l'âge de l'enfant</li> <li>• Bientraitance des enfants</li> <li>• Connaissance et développement (affectif, cognitif, psychomoteur, sensoriel) du jeune enfant 0-3 ans</li> <li>• Eveil culturel et artistique du jeune enfant</li> <li>• La communication gestuelle</li> <li>• Organiser et animer une journée à plusieurs enfants</li> <li>• Préparer des repas adaptés à l'âge des enfants</li> <li>• Règle et limites du jeune enfant – Comment gérer l'agressivité ?</li> </ul>
<b>Compétences transversales des intervenants à domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du stress et des conflits</li> <li>• Organiser sa prestation au domicile du particulier</li> <li>• Savoir être et positionnement professionnel</li> </ul>
<b>Encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter son entreprise et son accompagnement aux changements réglementaires</li> <li>• Commercialiser les services d'une structure SAP</li> <li>• Conduire son évaluation externe</li> <li>• Conduire son évaluation interne</li> <li>• Elaborer son projet de service</li> <li>• Fidéliser ses salariés et éviter le turnover et l'absentéisme</li> <li>• Gérer le stress et les conflits</li> <li>• Gestion d'un établissement de garde collective d'enfants</li> <li>• La mise en œuvre de la loi ASV</li> <li>• Les risques psychosociaux, savoir les appréhender et structurer sa prévention</li> <li>• Management d'équipe dans un établissement de garde collective d'enfants</li> <li>• Management d'équipe en structure SAP</li> <li>• Mettre ne place un projet personnalisé d'accompagnement</li> <li>• Optimiser ses recrutements</li> </ul>
<b>Entretien du cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien du Cadre de vie</li> <li>• Entretien du linge</li> <li>• Petit bricolage</li> <li>• Techniques de repassage</li> </ul>
<b>Numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fondamentaux usages du numérique pour l'intervenant à domicile/ Initiation bénéficiaire en perte d'autonomie</li> <li>• Les fondamentaux usages du numérique pour l'intervenant à domicile</li> <li>• Intervenant à domicile : comment initier le bénéficiaire au numérique</li> </ul>

<b>Prévention des risques professionnels</b>	<p>Certiphyto</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestes d'urgence adaptés à la Petite Enfance</li> <li>• Gestes et postures en établissement de garde collective d'enfants</li> </ul> <p>HACCP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du certificat « acteur prévention secours – aides et soins à domicile (APS / ASD) – spécialisation garde d'enfants</li> <li>• Préparation du certificat « acteur prévention secours – aides et soins à domicile (APS / ASD)</li> <li>• Préparation du certificat « animateur prévention – aides et soins à domicile (AP / ASD)</li> <li>• Préparation du certificat « prévention des risques liés à l'activité physique petite enfance » (PRAP PE)</li> <li>• Préparation du certificat « prévention des risques liés à l'activité physique » (PRAP)</li> <li>• Préparation du certificat « Sauveteur secouriste du travail » (SST)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des risques domestiques</li> <li>• Prévention Risque Routier</li> <li>• Prévention secours civiques niveau 1 (PSC1)</li> </ul>
<b>Services aux personnes dépendantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les personnes dépendantes</li> <li>• Accompagner les personnes en fin de vie</li> <li>• Aide à l'hygiène à domicile</li> <li>• Animer des activités adaptées aux capacités des personnes dépendantes</li> <li>• Appréhender le handicap de l'adulte</li> <li>• Aspiration-endotrachéale</li> <li>• Bientraitance de la personne âgée dépendante et/ou handicapée</li> <li>• Prévenir la maltraitance</li> <li>• Communiquer avec l'équipe soignante et la famille</li> <li>• Comprendre et accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés</li> <li>• Connaître les pathologies de la dépendance</li> <li>• Ergonomie, mobilisation des personnes âgées ou handicapées</li> <li>• Faire face aux comportements agressifs</li> <li>• Gérer le deuil et la fin de vie</li> <li>• Hygiène de vie et l'alimentation de la personne âgée ou en perte d'autonomie</li> <li>• La relation d'aide</li> <li>• Le handicap physique et mental</li> <li>• Prévenir la dénutrition</li> <li>• Prévention accident vasculaire cérébral (AVC) et perte d'autonomie</li> <li>• Prévention de l'isolement</li> <li>• S'occuper d'un enfant autiste</li> <li>• S'occuper d'un enfant en situation de handicap</li> </ul>

## BARÈMES DE REMBOURSEMENT

Barèmes de remboursement des frais annexes pour les stagiaires de la formation (à titre indicatif) :

- Frais d'hôtel : 85 €
- Frais de repas : 19 €
- Forfait séminaire (Paris) : 195 €
- Forfait séminaire (province) : 156 €
- Indemnités kilométriques : 0,44 € / km